

25.	Décision du 31 janvier 1871 fixant à 4 p. 0/0 les remises à allouer au receveur des finances des Etablissements français de l'Océanie sur le montant des contributions directes recouvrées sur rôles.	28
26.	Arrêté du 31 janvier 1871 autorisant une émission de traites de la somme de 95,239 fr. 42 c. en remboursement des avances faites au service <i>Marine</i> pendant le mois de décembre 1870.....	29
27 à 33.	Nominations, mutations, etc.....	30

---

N° 4. — *CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE du 19 février 1870* (6<sup>e</sup> direction, 1<sup>er</sup> bureau ; 1<sup>re</sup> direction, 2<sup>e</sup> bureau ; 7<sup>e</sup> direction, 5<sup>e</sup> bureau) portant envoi du tableau indicatif du mode d'expédition des correspondances à destination des colonies et des divisions navales.

Paris, le 19 février 1870.

MESSIEURS, — Le tableau indicatif du mode d'expédition des correspondances qui était joint à la circulaire ministérielle du 9 octobre 1865, ne présente plus que des indications incomplètes ou erronées, par suite des modifications introduites dans les itinéraires des lignes françaises et anglaises.

Par ces motifs, j'ai fait établir un nouveau tableau qui fait connaître, d'une manière précise, l'état actuel de nos moyens de communication avec nos colonies et nos différentes divisions navales, tant par la voie des paquebots français que par celle des paquebots britanniques.

J'ai l'honneur de vous adresser quelques exemplaires de ce tableau, qui devra seul être consulté désormais pour l'échange des correspondances.

Recevez, etc.

*L'Amiral Ministre secrétaire d'État*  
au département de la marine et des colonies,  
Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

[TABLEAU]